

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2013**

**2013 DASES 543G** Subvention à la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT), pour un diagnostic du campement situé porte d'Aubervilliers (19e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'allouer une subvention de 10.000 euros à la FNASAT pour son diagnostic du campement situé porte d'Aubervilliers ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à allouer une subvention de 10.000 euros à la FNASAT (n° simpa : 15955 et n°dossier : 2013\_07693) dont le siège social est situé 59, rue de l'Ourcq 75019 Paris, relative au financement d'un diagnostic du campement situé porte d'Aubervilliers ;

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574 ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement ;